



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

#### Quinzième réunion

Genève, 30 septembre-2 octobre 2020

## Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur les travaux de sa quinzième réunion



## I. Introduction

1. La quinzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est tenue à Genève avec participation à distance, du 30 septembre au 2 octobre 2020, et a été suivie, l'après-midi du 2 octobre, par la onzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat. Tous les documents se rapportant à la réunion peuvent être consultés sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau<sup>1</sup>.

### A. Participation

2. Des délégations des pays suivants ont participé à la quinzième réunion : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Iraq, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Niger, Norvège, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

3. L'Union européenne était également représentée.

4. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des organisations internationales suivantes : la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ONU-Eau, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

5. Des représentants des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des institutions scientifiques ci-après étaient présents : l'Agence allemande de coopération internationale, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque de développement du Conseil de l'Europe, le Centre de recherche appliquée (Botswana), le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, le Centre international des ressources en eau, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la Commission internationale de la Meuse, la Commission permanente du bassin hydrographique de l'Okavango, Deltares (Pays-Bas), Earthjustice (États-Unis d'Amérique), le Fonds mondial pour la nature, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Institut international de l'eau à Stockholm, l'Institut international de gestion des ressources en eau, l'Office international de l'eau et le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'Organisation indienne pour le droit de l'environnement, Oxfam, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau – Europe centrale et orientale, le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, le Réseau méditerranéen des organismes de bassin, Riverine People (Bangladesh), le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université d'Arizona du Nord (États-Unis d'Amérique), l'Université de Chongqing (Chine), l'Université d'Evora (Portugal), l'Université de Genève, l'Université de Northumbria (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Université de technologie du

<sup>1</sup> Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/fifteenth-meeting-working-group-integrated-water-resources-management>.

Brandebourg (Allemagne), l'Université de technologie K. N. Toosi (Iran, République islamique d') et le Zoï Environment Network.

## B. Questions d'organisation

6. Les Coprésidentes du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne) et M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande), ont coprésidé la quinzième réunion.

7. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour annoté et révisé (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/1/Rev.1) et le rapport sur sa quatorzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/2).

## II. État des ratifications

8. Le secrétariat a informé les participants qu'en septembre 2020, le nombre d'États parties à la Convention était de 44, le Ghana étant le dernier État à être devenu partie après le dépôt de son instrument d'adhésion le 22 juin 2020.

9. Le représentant du Ghana a souligné combien il était important de devenir partie à la Convention sur l'eau et à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, afin de guider, d'appuyer et de garantir les efforts du pays visant à renforcer la coopération avec les pays riverains voisins dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières. Il a encouragé les autres pays à adhérer à la Convention sur l'eau et fait savoir que le Ghana était prêt à faire bénéficier d'autres pays de son expérience en matière de processus d'adhésion.

10. Le représentant de la Hongrie, Vice-Président du Bureau de la Convention sur l'eau et l'une des Parties chefs de file pour les activités visant à mieux faire connaître la Convention et à favoriser l'adhésion à celle-ci (domaine d'activité 1, sections 1.1.1 et 1.1.2), a félicité le Ghana pour son adhésion et fait savoir que le Bureau et les Parties étaient disposés à aider le pays à appliquer la Convention. Il a encouragé les autres pays d'Afrique et d'ailleurs à entamer le processus d'adhésion à la Convention.

11. Le représentant du Kazakhstan, Président du Bureau de la Convention sur l'eau, a également souhaité la bienvenue au Ghana au sein de la communauté des Parties.

12. Le représentant de la CEA a observé avec satisfaction que plusieurs pays africains étaient devenus parties à la Convention sur l'eau et que beaucoup d'autres en étaient à différents stades du processus d'adhésion. Il a déclaré que la CEA était prête, en collaboration avec la CEE, à apporter son appui à ces pays africains dans cette démarche.

13. Les représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Iraq et du Togo ont rendu compte des progrès importants réalisés en vue de leur adhésion à la Convention. En Côte d'Ivoire, le Conseil des ministres avait approuvé l'adhésion en février 2020 et le processus d'adhésion devait s'achever en 2021.

14. Le représentant de l'Iraq a indiqué que le projet de loi relatif à l'adhésion à la Convention avait déjà été adopté par le Parlement en première lecture. Le processus d'adhésion devait s'achever prochainement. Le représentant a rappelé la demande d'assistance technique et juridique faite au secrétariat afin d'améliorer la gestion des ressources en eau transfrontières.

15. Le représentant du Togo a indiqué que l'adhésion à la Convention avait été approuvée par la Commission des relations extérieures et de la coopération de l'Assemblée nationale en septembre 2020 et qu'elle serait bientôt soumise pour adoption en séance plénière. Il a réaffirmé l'engagement du Togo à devenir partie à la Convention avant la prochaine session de la Réunion des Parties et a encouragé les autres pays riverains des bassins de la Volta et du Mono à adhérer à la Convention.

16. Le Groupe de travail :

- a) A souhaité la bienvenue au Ghana en tant que quarante-quatrième Partie à la Convention sur l'eau ;
- b) A encouragé les autres pays à entamer ou à poursuivre leur processus national d'adhésion.

### **III. Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération**

#### **A. Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion**

17. Le secrétariat a rendu compte des activités menées avec les Parties et les partenaires pour renforcer les capacités et faire mieux connaître la Convention, parmi lesquelles :

- La session de formation panafricaine sur le thème « Droit international de l'eau et gouvernance de l'eau : développement de l'investissement dans le domaine des eaux transfrontières en Afrique » (Entebbe, Ouganda, 11 au 14 novembre 2019) ;
- Une session de formation sur le droit international de l'eau à l'intention des experts nationaux, à l'appui du processus de négociation dirigé par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale visant à établir un organisme de bassin dans la région de l'Afrique centrale (Libreville, 11 février 2020) ;
- L'atelier régional sur le thème « Renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : progrès réalisés, défis à relever et possibilités à exploiter » (Beyrouth, 3 et 4 mars 2020), au cours duquel ont été communiqués les résultats du projet « Susciter la coopération dans le domaine de l'eau en Méditerranée » mené sur la période 2016-2020 et financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ;
- Un module relatif aux conventions mondiales sur l'eau présenté pendant la formation sur les bassins fluviaux transfrontières d'Asie du Sud organisée par Oxfam pour les jeunes dirigeants du domaine de l'eau en Asie du Sud (7 septembre 2020) ;
- La contribution aux ateliers régionaux en Amérique centrale et dans les Caraïbes sur les thèmes « Suivre la mise en œuvre de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable » (Antigua Guatemala, Guatemala, 5 au 7 novembre 2019) et « Comprendre les défis : planifier l'action régionale et transfrontière » (Tela, Honduras, 17 et 18 février 2020).

18. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'aide juridique et technique apportée à huit pays en voie d'adhésion, notamment dans le cadre d'ateliers nationaux sur la Convention, tels que ceux organisés à la demande des pays à Yaoundé (5 et 6 novembre 2019) et à Kampala (15 novembre 2019), en collaboration avec des partenaires.

19. Le secrétariat a présenté une nouvelle publication, *Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les processus d'adhésion*<sup>2</sup>, qui donne des réponses directes et concrètes aux questions récurrentes soulevées dans les pays souhaitant adhérer à la Convention. Le secrétariat a également présenté les activités prévues pour mieux faire connaître la Convention et renforcer à cet égard les capacités à l'échelle mondiale.

20. Le représentant du Cameroun a rendu compte des résultats de l'atelier national sur la Convention sur l'eau (Yaoundé, 5 et 6 novembre 2019), à la suite duquel une loi relative à

<sup>2</sup> ECE/MP.WAT/59.

l'adhésion à la Convention a été présentée en Conseil des ministres. Il a sollicité l'appui du secrétariat pour préparer l'application de la Convention.

21. Le représentant de l'Ouganda a présenté les résultats de la réunion organisée sur le thème « Renforcer la compréhension de la Convention sur l'eau en Ouganda en vue d'une éventuelle adhésion » (Kampala, 15 novembre 2019), à la suite de laquelle le Ministère de l'eau et de l'environnement avait engagé des discussions avec les ministères et les organismes concernés, la société civile et la communauté scientifique afin de progresser sur la voie de l'adhésion.

22. Le représentant du Burkina Faso a rendu compte d'une réunion nationale d'information sur la Convention tenue le 20 décembre 2019 à l'intention du Conseil national de l'eau, lequel a ensuite recommandé au Ministère de l'eau et de l'assainissement d'approfondir l'étude de la Convention et de ses avantages et de procéder à l'adhésion.

23. Le représentant de la République centrafricaine a indiqué qu'une lettre officielle d'intérêt avait été soumise au secrétariat en mars 2020 et qu'un comité directeur national avait été établi en juillet 2020 pour coordonner le processus d'adhésion. Il a sollicité un appui supplémentaire du secrétariat à cet égard.

24. Le représentant du Nigéria a indiqué qu'un comité interministériel avait été créé pour examiner le processus d'adhésion et qu'une lettre officielle d'intérêt avait été soumise au secrétariat en août 2020.

25. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a confirmé que son pays était intéressé par la possibilité d'adhérer aux deux conventions mondiales sur l'eau et a indiqué que des discussions étaient en cours au niveau national.

26. Le représentant du Paraguay a indiqué que son pays s'intéressait à la Convention sur l'eau en tant que plateforme permettant d'échanger des expériences sur la gestion des eaux transfrontières et qu'une étude nationale sur la Convention était en cours.

27. Un représentant de l'Union européenne a félicité les pays pour les progrès qu'ils avaient accomplis vers l'adhésion à la Convention sur l'eau. Il a salué le travail réalisé pour appuyer les pays dans le processus d'adhésion. Il a encouragé les pays à prendre contact avec le secrétariat afin de se renseigner sur la possibilité de bénéficier d'une aide dans le cadre d'un projet en cours sur la période 2018-2021, financé par l'Union européenne, visant à promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau.

28. Un représentant du Kazakhstan a félicité les pays pour les progrès accomplis vers l'adhésion à la Convention sur l'eau et indiqué que le Kazakhstan était disposé à faire part de ses expériences de coopération dans l'application de la Convention.

29. La Coprésidente a rappelé qu'il existait une Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), qu'elle a encouragé les pays à mettre en œuvre. Elle a ajouté que le Bureau travaillait activement à la conclusion de nouveaux partenariats (par exemple, avec l'Union interparlementaire), l'une des actions prioritaires énoncées dans cette Stratégie.

30. Le Groupe de travail a invité les pays et les partenaires à utiliser et à promouvoir la nouvelle publication, *Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les processus d'adhésion*, dans leur propre processus national d'adhésion et dans leurs activités aux niveaux régional et mondial.

## **B. Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière, et appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints**

31. Le représentant de la Hongrie, chef de file pour les travaux visant à appuyer l'élaboration d'accords et la création d'organes conjoints (domaine d'activité 1, section 1.3), a fait le point sur les activités réalisées, en particulier sur les résultats de l'atelier virtuel consacré à la conception de cadres juridiques relatifs à la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières (Genève, 28 et 29 juillet 2020) et sur la rédaction d'un projet

de plan annoté de la liste récapitulative sur l'élaboration de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.2).

32. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès accomplis concernant les activités de promotion et de diffusion des avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, menées dans le cadre de l'application de la *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : identification, évaluation et communication*<sup>3</sup>. En particulier, il a souligné la publication de la version finale de notes d'orientation<sup>4</sup> sur ce sujet dans le bassin du fleuve Cubango-Okavango et dans le système aquifère du nord-ouest du Sahara.

33. Le Groupe de travail :

a) A appelé les pays et les organisations à contribuer activement à l'élaboration de la liste récapitulative et à transmettre leurs observations sur le projet de plan annoté par écrit au secrétariat au plus tard le 15 octobre 2020 ;

b) A chargé le secrétariat, en coopération avec la Partie chef de file et avec un groupe de rédaction, d'établir le texte de la liste récapitulative pour examen à sa prochaine réunion.

### C. Comité d'application

34. Le Président du Comité d'application, M. Attila Tanzi, a informé le Groupe de travail que le Comité avait lancé une procédure consultative à la demande du Monténégro, lequel s'inquiétait de l'éventuel impact transfrontière des nouvelles centrales hydroélectriques de petite taille dont la construction était prévue en Albanie sur la rivière Cijevna/Cem, et que l'Albanie avait accepté de participer à cette procédure. Il a souligné que le Monténégro et l'Albanie s'étaient tous deux montrés disposés à coopérer avec le Comité dans le cadre de la procédure consultative. Il a décrit les grandes orientations de l'assistance consultative que le Comité apporterait aux deux pays (ECE/MP.WAT/IC/2020/2, par. 5 à 15), décidées à l'issue des débats à la onzième réunion du Comité (Genève, 31 août au 2 septembre 2020).

35. La Coprésidente du Groupe de travail a invité les Parties à recourir à ce mécanisme d'appui à la mise en œuvre de la Convention, en faisant appel au Comité d'application en cas de besoin pour obtenir des conseils ou de l'aide en matière de coopération bilatérale ou multilatérale.

## IV. Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

36. Le Coprésident du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, M. Niokhor Ndour (Sénégal), a rendu compte des résultats de l'Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières (Genève, 4 et 5 décembre 2019). Il a également présenté les résultats de la quinzième réunion de son Groupe de travail (Genève, 6 décembre 2019), en particulier les conclusions des discussions stratégiques sur les activités de surveillance et d'évaluation à mener à l'avenir qui ont été organisées par région (Europe orientale, Caucase et Asie centrale, Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Europe, Amériques et Asie). Il a rappelé les sujets et les activités proposés pour le programme de travail de la Convention sur l'eau pour la période 2022-2024,

<sup>3</sup> ECE/MP.WAT/47.

<sup>4</sup> Commission permanente du bassin hydrographique de l'Okavango, « Realizing the Benefits of Transboundary Water Cooperation in the Cubango-Okavango River basin » (Concrétiser les avantages de la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières dans le bassin du fleuve Cubango-Okavango), note de synthèse (Gaborone, 2019), et Commission économique pour l'Europe (CEE), « Les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le système aquifère du Sahara septentrional », note d'orientation (2020), disponibles à l'adresse suivante : [www.unece.org/env/water/benefits\\_cooperation.html](http://www.unece.org/env/water/benefits_cooperation.html).

conformément aux décisions prises par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (voir ECE/MP.WAT/WG.2/2019/2, par. 25 c) et 38 à 48).

37. Il a également fait état de la création d'un groupe de travail régional sur le bassin de l'aquifère sénégal-mauritanien, avec l'appui de la CEE et du Geneva Water Hub, chargé d'orienter un processus comprenant : a) la conception d'un projet commun intégrant des volets de connaissances et de suivi, afin d'entamer la gestion concertée de l'aquifère, et b) l'élaboration d'un plan d'action. Il a remercié l'Union européenne pour son soutien financier au processus.

38. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau :

a) Reconnaissant que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation avait salué la réédition de la publication *Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters* (Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières)<sup>5</sup>, sous la forme d'une version destinée à une utilisation mondiale, avec les mises à jour nécessaires, a invité les participants à faire parvenir des mises à jour ou des observations sur cette publication avant le 30 janvier 2021 ;

b) A invité les participants, les partenaires et les experts à faire parvenir par écrit au secrétariat, avant le 30 janvier 2021, d'éventuelles observations sur des mises à jour nécessaires et des sujets à ajouter ou à approfondir dans les documents d'orientation suivants sur la surveillance et l'évaluation relatifs à la Convention sur l'eau :

- *Guidelines for the Monitoring and Assessment of Transboundary and International Lakes – Part A: Strategy document*<sup>6</sup> (Directives sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontières et internationaux – Partie A : Document stratégique) ;
- *Guidelines for the Monitoring and Assessment of Transboundary and International Lakes – Part B: Technical guidelines*<sup>7</sup> (Directives sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontières et internationaux – Partie B : Directives techniques) ;
- *Guidelines on Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers*<sup>8</sup> (Directives sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières) ;
- *Guidelines on Monitoring and Assessment of Transboundary Groundwaters*<sup>9</sup> (Directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières).

## V. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

### A. Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

39. Le secrétariat, au nom des partenaires du programme de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau relative aux pays du Partenariat oriental (EUWI+) – à savoir la CEE, l'OCDE, l'Agence autrichienne de l'environnement et l'Office international de l'eau (France) – a informé le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau des

<sup>5</sup> ECE/MP.WAT/20.

<sup>6</sup> CEE (Helsinki, 2002), disponible à l'adresse :

<https://unece.org/DAM/env/water/publications/assessment/lakesstrategydoc.pdf>.

<sup>7</sup> CEE (Helsinki, Institut finlandais de l'environnement, 2003), disponible à l'adresse :

<https://unece.org/DAM/env/water/publications/assessment/lakestechnicaldoc.pdf>.

<sup>8</sup> CEE (Lelystad, Institut néerlandais de gestion des eaux intérieures et de traitement des eaux usées (Pays-Bas), 2000), disponible à l'adresse :

[https://unece.org/DAM/env/water/publications/assessment/guidelines\\_rivers\\_2000\\_english.pdf](https://unece.org/DAM/env/water/publications/assessment/guidelines_rivers_2000_english.pdf).

<sup>9</sup> CEE (Lelystad, Institut néerlandais de gestion des eaux intérieures et de traitement des eaux usées (Pays-Bas), 2000), disponible à l'adresse :

<https://unece.org/DAM/env/water/publications/assessment/guidelinesgroundwater.pdf>.

faits nouveaux survenus en rapport avec les dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'eau<sup>10</sup> organisés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (avec le concours de la CEE et de l'OCDE). Il a souligné en particulier les progrès réalisés en ce qui concerne le programme EUWI+ dans la région du Partenariat oriental<sup>11</sup> et dans le cadre du projet WECOOP de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Asie centrale sur l'eau, l'environnement et les changements climatiques<sup>12</sup>.

40. Les partenaires ont présenté les résultats obtenus en 2020 dans le cadre de l'Initiative en ce qui concerne les réformes législatives et institutionnelles, la planification de la gestion des bassins, la surveillance, la participation du public et la sensibilisation, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire actuelle qui ont entraîné des retards, ainsi que les activités prévues pour la dernière phase du projet. Il a été mentionné que le financement actuel des dialogues sur les politiques nationales dans les pays du Partenariat oriental prendrait fin au printemps 2021. Les partenaires ont informé le Groupe de travail qu'à la lumière du programme proposé pour l'après-2020 dans le Partenariat oriental, ils avaient commencé à travailler à la définition d'éventuelles activités prioritaires pour le secteur de l'eau, en tenant compte des possibilités de relance après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des besoins des pays partenaires.

41. Les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ukraine<sup>13</sup> ont fait part de leur satisfaction concernant la continuité de l'aide fournie dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau et présenté les activités récentes et à venir menées avec l'appui du mécanisme global des dialogues sur les politiques nationales. Ils ont fait état de résultats concrets concernant la planification stratégique de la gestion des ressources en eau, les réformes législatives et réglementaires, la planification de la gestion des bassins, la surveillance, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la révision des cibles dans le contexte du Protocole sur l'eau et la santé. Ils ont souligné la nécessité de poursuivre ce travail et l'importance de continuer à bénéficier d'un appui à l'avenir.

42. Un représentant de la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement de la Commission européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, s'est félicité des progrès notables accomplis par les partenaires et les pays bénéficiaires de l'Initiative, notamment pour aligner leurs politiques et leurs pratiques dans le domaine de l'eau sur les principes généraux et les prescriptions particulières de la Directive-cadre européenne sur l'eau<sup>14</sup>. Il a souligné que la Convention sur l'eau constituait un excellent outil supplémentaire de promotion des politiques et des pratiques modernes dans le domaine de l'eau, ainsi que de la coopération transfrontière. Il a informé le Groupe de travail que l'événement régional final de l'Initiative EUWI+ était prévu pour 2021 et que l'Union européenne était disposée à continuer d'apporter son soutien à ces travaux par la suite.

43. Le Groupe de travail a salué les progrès accomplis dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, a remercié l'Union européenne pour son soutien et a encouragé l'Union européenne et les autres donateurs à continuer d'appuyer financièrement les travaux menés dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales dans ces régions.

<sup>10</sup> On trouvera des informations plus détaillées sur les dialogues sur les politiques nationales à l'adresse : [www.unece.org/env/water/npd/countrydialogues.html](http://www.unece.org/env/water/npd/countrydialogues.html).

<sup>11</sup> On trouvera des informations plus détaillées sur ce programme à l'adresse : <https://euwipluseast.eu/index.php/en/>.

<sup>12</sup> On trouvera des informations plus détaillées sur ce projet à l'adresse : <https://wecoop.eu/>.

<sup>13</sup> Déclaration écrite uniquement dans le cas de l'Ukraine.

<sup>14</sup> Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, *Journal officiel des communautés européennes*, L 327 (2000), p. 1 à 72.



## B. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

44. Le Président de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, M. Seppo Rekolainen (Finlande), a présenté les progrès réalisés concernant les activités de l'Équipe spéciale, notamment :

- L'application de la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières<sup>15</sup> ;
- L'élaboration d'un document de synthèse sur les solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.4–TFWFEEN/2020/3), réalisée en coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- Les travaux entrepris conjointement avec la Division de l'énergie durable de la CEE sur les interactions avec les énergies renouvelables.

45. Le secrétariat a indiqué que l'évaluation des interactions dans le système aquifère du nord-ouest du Sahara était achevée et que le rapport<sup>16</sup> et la note d'orientation<sup>17</sup> avaient été publiés.

46. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée a souligné la pertinence et l'utilité de l'approche fondée sur les interactions dans le bassin de la Méditerranée et a rappelé avec satisfaction la coopération avec la Convention sur l'eau dans le cadre des activités en la matière menées dans les bassins du Drin et de la Drina et dans le système aquifère du nord-ouest du Sahara. Il a annoncé que le Partenariat s'engageait à étudier toute nouvelle contribution à ce travail, notamment par l'appui à l'inventaire des solutions fondées sur les interactions en Europe du Sud-Est.

47. Un représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE s'est félicité de la coopération avec la Division de l'environnement de la CEE ainsi que de la publication *Towards sustainable renewable energy investment and deployment: Trade-offs and opportunities with water resources and the environment* (Vers des investissements durables pour le déploiement de l'énergie renouvelable : arbitrages et opportunités offerts par les ressources en eau et l'environnement)<sup>18</sup>, un outil instructif qui permettra aux décideurs de repérer, d'évaluer et d'exploiter les arbitrages et les synergies en jeu dans le déploiement de l'énergie renouvelable. La publication en étant au stade de la diffusion, la Division de l'énergie durable avait fait appel au réseau du Comité de l'énergie durable pour en trouver des applications possibles dans les pays. Un dialogue multipartite sur les interactions entre l'énergie et l'eau, portant principalement sur l'énergie renouvelable dans la région de la CEE, était prévu le 19 octobre 2020, en prévision de la réunion suivante de l'Équipe spéciale.

48. Un représentant de l'Égypte a indiqué que l'utilisation d'autres sources d'énergie renouvelable pourrait constituer un moyen d'alléger la pression sur les ressources en eau.

49. La Coprésidente du Groupe de travail a encouragé les pays et organisations intéressés à envisager d'appliquer la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et à utiliser la trousse à outils contenue dans la publication *Towards sustainable renewable energy investment and deployment* susmentionnée.

<sup>15</sup> Voir la publication *Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et enseignements tirés de son application : synthèse* (ECE/MP.WAT/55).

<sup>16</sup> Voir la publication *Concilier les utilisations des ressources : Évaluation du nexus eau, alimentation, énergie et écosystèmes dans le Système Aquifère du Sahara Septentrional – Partie A « Défis et Solutions Nexus »* (ECE/MP.WAT/NONE/16).

<sup>17</sup> CEE, *Note d'orientation : Améliorer le développement durable dans le Système Aquifère du Sahara Septentrional grâce à une approche transfrontière fondée sur les interactions* (ECE/MP.WAT/NONE/15).

<sup>18</sup> ECE/ENERGY/127.

50. Le Groupe de travail :

a) A encouragé les pays participant à des projets fondés sur les interactions à tirer parti des résultats de l'évaluation dans l'élaboration des politiques et des interventions et à étudier la possibilité d'appliquer les solutions trouvées, en collaboration avec d'autres secteurs ;

b) A invité les pays et organisations intéressés, en particulier ceux ayant participé à des évaluations des interactions, à remplir le questionnaire sur les solutions et les investissements intersectoriels avant le 15 octobre 2020 et à désigner des participants pour la sixième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 22 et 23 octobre 2020) ;

c) A chargé la Finlande, pays chef de file, en collaboration avec le secrétariat, de présenter les conclusions préliminaires de l'inventaire des solutions et investissements fondés sur les interactions dans les bassins transfrontières, pour examen à la sixième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, et d'établir un projet de document de synthèse pour la prochaine réunion commune du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 26 au 28 avril 2021).

### C. Appui à une allocation équitable et durable de l'eau dans un contexte transfrontière

51. Le représentant de la Hongrie, Partie chef de file pour les activités visant à aider les pays à élaborer et à réviser les accords et les dispositifs dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 1, section 1.3), a fait le point sur l'avancement de l'élaboration du manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.5). Il a rappelé l'objectif du manuel et présenté dans les grandes lignes le contenu prévu. Il a précisé le rôle du groupe d'experts chargé de l'élaboration du manuel et des partenaires et rendu compte des résultats de la deuxième réunion du groupe d'experts (Genève (en ligne), 30 et 31 mars 2020). Il a indiqué qu'un atelier régional virtuel sur l'allocation de l'eau pour l'Europe et les pays voisins aurait lieu les 5 et 6 octobre 2020 et annoncé le calendrier général de publication, notamment les échéances pour l'examen et les commentaires, en prévision du lancement du manuel à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (Tallinn, 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021). Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a été invité à formuler des observations et à débattre des prochaines étapes du processus d'élaboration du manuel.

52. Le secrétariat a indiqué qu'une liste d'études de cas avait été établie en consultation avec le groupe d'experts et que la plupart des études avaient déjà été soumises. Néanmoins, de nouvelles études de cas pourraient être sollicitées en fonction des lacunes et des besoins constatés.

53. Un représentant du Centre international d'évaluation de l'eau a fait le point sur le processus régional en Asie centrale et dans les pays voisins concernant l'allocation de l'eau dans un contexte transfrontière et présenté des résultats préliminaires qui devraient également apporter des contributions au manuel. Il a en particulier fait état d'une réunion technique d'experts (en ligne, 15 mai 2020), ainsi que d'une réunion régionale sur l'allocation de l'eau et le calcul du débit écologique dans un contexte transfrontière (en ligne, 22 et 23 septembre 2020).

54. Le Groupe de travail :

a) A invité les pays et les organisations à faire parvenir leurs observations sur le projet de plan annoté du manuel au secrétariat avant le 15 octobre 2020 ;

b) A encouragé les pays et les partenaires intéressés à tirer parti des discussions régionales sur l'allocation de l'eau pour contribuer à l'élaboration du manuel, le faire connaître auprès des praticiens du domaine de l'eau et promouvoir son utilisation en

prévision de son adoption à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau ;

c) A prié le secrétariat, l'équipe de rédaction et le groupe d'experts, en coopération avec la Partie chef de file, de terminer l'élaboration du projet de manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière pour examen à la seizième réunion du Groupe de travail, en tenant compte des observations reçues ;

d) A salué les progrès réalisés par le Centre international d'évaluation de l'eau et sa contribution au processus d'élaboration du manuel dans le cadre des projets régionaux sur l'allocation de l'eau en Asie centrale.

## **VI. Partenariats, communication et gestion des connaissances**

### **A. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et les organes créés en vertu d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement**

55. La Coprésidente a rappelé que la coopération avec différents partenaires aux niveaux mondial et régional était un des principaux points forts des travaux menés dans le cadre de la Convention et un des objectifs de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2).

56. Les partenaires ont communiqué des informations sur les activités qu'ils avaient menées à l'échelle mondiale et régionale en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment pour mieux faire connaître la Convention et appuyer l'application de cet instrument et de ses principes. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a rendu compte de la coopération entre le Partenariat et la Convention dans plusieurs activités, notamment : la contribution de la Convention à un cours en ligne ouvert à tous sur la gouvernance pour la sécurité des eaux douces transfrontières, mis au point dans le cadre du Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, qui a été lancé fin août 2020 ; la promotion de la Convention sur l'eau, en particulier en Afrique et en Amérique latine ; des évaluations des interactions dans les bassins transfrontières ; l'aide au suivi de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable ; l'appui à des ateliers mondiaux dans le cadre de la Convention.

57. Un représentant de la CESAO a souligné le rôle joué par la Commission pour aider les pays de la région à améliorer la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières, notamment par des activités menées en collaboration avec la Convention, à savoir l'organisation conjointe de deux ateliers régionaux, sur le renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Beyrouth, 3 et 4 mars 2020) et sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (Beyrouth, 5 mars 2020), ainsi que la traduction en arabe et la promotion des documents d'orientation élaborés dans le cadre de la Convention sur le suivi de l'indicateur 6.5.2<sup>19</sup> et sur l'évaluation des interactions<sup>20</sup>. Il a indiqué que la CESAO avait publié une analyse régionale unique, portant sur les progrès accomplis en matière de gestion des ressources en eau partagées dans la région arabe et présentant la situation de référence régionale concernant l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable<sup>21</sup>, et qu'elle prévoyait d'élaborer un nouveau rapport à partir des résultats du deuxième cycle d'établissement des rapports.

<sup>19</sup> Voir [www.unece.org/water/transboundary\\_water\\_cooperation\\_reporting.html](http://www.unece.org/water/transboundary_water_cooperation_reporting.html).

<sup>20</sup> Voir [www.unece.org/environment-policy/publications/methodology-assessing-water-food-energy-ecosystems-nexus](http://www.unece.org/environment-policy/publications/methodology-assessing-water-food-energy-ecosystems-nexus).

<sup>21</sup> « Progress on Shared Water Resources Management in the Arab Region: Regional baseline for SDG Indicator 6.5.2 », document de travail, E/ESCWA/SDPD/2018/WP.1, 27 décembre 2018, disponible à l'adresse : [www.unescwa.org/publications/progress-shared-water-resources-management-arab-region-regional-baseline-sdg-indicator](http://www.unescwa.org/publications/progress-shared-water-resources-management-arab-region-regional-baseline-sdg-indicator).

58. Le représentant de la BAfD<sup>22</sup> a souligné que la Convention sur l'eau était un outil important qui contribuait au développement de la concertation et de la coopération entre les pays partageant des eaux de surface et souterraines, conditions nécessaires à l'élaboration harmonieuse de projets et de programmes de mise en valeur des ressources en eau.

59. La représentante de la France a fait le point sur les préparatifs du Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN (Marseille, France, reporté à 2021), dont l'un des thèmes serait la conservation de l'eau douce pour préserver la vie. Elle a invité les membres de l'UICN à voter en ligne, entre le 7 et le 21 octobre 2020, en faveur de deux motions proposées relatives à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, en particulier la motion « Coopération pour les eaux douces transfrontières afin de garantir la conservation des écosystèmes, la résilience climatique et le développement durable », rédigée conjointement par le Fonds mondial pour la nature et plusieurs pays du Bureau de la Convention sur l'eau<sup>23</sup>.

60. Le représentant d'ONU-Eau a présenté le calendrier 2020-2024 en vue de l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui comprenait les manifestations et les publications du système des Nations Unies suivantes : le lancement du cadre pour l'accélération de la réalisation de l'objectif 6 de développement durable au niveau mondial en juillet 2020 ; l'organisation d'une manifestation de haut niveau sur l'eau et l'assainissement par la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021 ; l'instauration de « moments » annuels relatifs à l'objectif 6 de développement durable en marge des réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable ; l'organisation de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (New York, 22 au 24 mars 2023). En conclusion, il a appelé les pays et les parties prenantes à prendre de toute urgence des mesures qui permettraient d'atteindre l'objectif 6 de développement durable d'ici à 2030.

61. Le Groupe de travail :

a) A réaffirmé que l'alliance et la coopération avec différents partenaires mondiaux et régionaux demeuraient essentiels pour mieux faire connaître la Convention et favoriser l'application de cet instrument et de ses principes ;

b) A encouragé les partenaires à repérer les synergies possibles avec la Convention sur l'eau et à conjuguer leurs efforts pour favoriser une meilleure connaissance et une application renforcée de la Convention et de ses activités dans le monde entier.

## **B. Contribution à des manifestations mondiales, dont le neuvième Forum mondial de l'eau**

62. Le Secrétaire exécutif du Forum mondial de l'eau a décrit les préparatifs du neuvième Forum, qui se tiendra à Dakar<sup>24</sup> et sera organisé par le Gouvernement sénégalais et le Conseil mondial de l'eau, en coopération avec des partenaires stratégiques tels que le RIOB, la CEE et l'UNESCO. Cette manifestation aura pour but de promouvoir la coopération transfrontière et la sécurité de l'approvisionnement en eau au service de la paix et du développement. Le Secrétaire exécutif a remercié la CEE pour sa contribution exceptionnelle en tant que partenaire stratégique du Forum, en particulier dans le cadre du groupe pilote « Coopération » et en tant que coordonnateur du groupe d'action « 3.B. Mettre en œuvre la coopération transfrontalière pour favoriser la paix et prévenir les conflits ». Il a invité tous les pays et partenaires à participer aux préparatifs du Forum.

<sup>22</sup> Déclaration lue par le secrétariat.

<sup>23</sup> Voir <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/017>.

<sup>24</sup> Le neuvième Forum mondial de l'eau a été de nouveau reporté et aura lieu du 21 au 26 mars 2022.

## C. Points de contact pour la Convention sur l'eau

63. La Coprésidente a rappelé la décision VIII/2 sur la désignation et les responsabilités des points de contact (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2). Elle a fait le point sur la nomination des points de contact, observant que la majorité des Parties et des autres pays partageant des eaux transfrontières avaient officiellement désigné des points de contact pour la Convention sur l'eau (98 pays au total), mais qu'ils étaient encore un certain nombre à ne pas l'avoir fait.

64. Le Groupe de travail :

a) A demandé aux Parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné de point de contact de le faire dans les plus brefs délais, conformément à la décision VIII/2 ;

b) A encouragé les États non parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné de point de contact à le faire dès que possible.

## VII. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

65. Les représentants des Pays-Bas et de la Suisse, chefs de file pour les activités visant à aider les pays à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 5), ont présenté les principaux résultats des activités menées en 2020, notamment :

- La réalisation d'une étude de fond sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.7), en prévision de l'atelier mondial sur le même sujet (Genève (en ligne), 16 et 17 décembre 2020) ;
- La coordination d'un module sur le financement de la sécurité des eaux transfrontières pour le cours en ligne ouvert à tous sur la gouvernance pour la sécurité des eaux douces transfrontières offert par le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial ;
- L'organisation, pendant la Semaine mondiale de l'eau sur le thème « L'eau et le changement climatique : accélérer l'action » (Stockholm (en ligne), 24 au 27 août 2020), d'une manifestation en ligne sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BID), le RIOB, la BAfD, la Suisse et les Pays-Bas.

66. Les représentants ont également présenté les futures activités prévues, à savoir : l'atelier en ligne évoqué plus haut sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, organisé en partenariat avec la BAfD, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale, la BID, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds mondial pour la nature, le Fonds pour l'environnement mondial et son Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales, les Pays-Bas (Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau), l'OCDE, le Sénégal (Ministère de l'eau et de l'assainissement) et la Suisse (Direction suisse du développement et de la coopération) ; l'élaboration d'une publication complète à partir de l'étude de fond susmentionnée et des études de cas qui seront examinées pendant l'atelier ; l'éventuelle organisation d'une manifestation parallèle pendant la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau.

67. Un représentant du Fonds pour l'environnement mondial a indiqué que le Fonds souhaitait poursuivre la coopération avec le secrétariat et d'autres partenaires sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, d'autant plus que, dans le contexte de la pandémie actuelle, il était nécessaire d'améliorer la résilience dans les bassins transfrontières.

68. Le Groupe de travail :

a) A salué les progrès accomplis au titre des activités visant à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ;

b) A chargé le secrétariat d'achever et de publier en 2021 l'étude de fond sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, en intégrant les observations reçues pendant l'atelier.

## VIII. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

69. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, M<sup>me</sup> Sibylle Vermont (Suisse) et M. Niels Vlaanderen (Pays-Bas), ont rendu compte des activités de la Convention en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment :

- Sa contribution à des mécanismes mondiaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en particulier sa participation à la vingt-cinquième Conférence des Parties à la CCNUCC (Madrid, 2 au 13 décembre 2019) et aux activités du Comité de l'adaptation de la CCNUCC ;
- Ses contributions aux activités dans les domaines des changements climatiques et de l'eau dans le cadre d'ONU-Eau, notamment la célébration de la Journée mondiale de l'eau (22 mars 2020) et l'élaboration du *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 : L'eau et les changements climatiques*<sup>25</sup> ;
- Sa contribution à l'organisation de manifestations pendant la Semaine mondiale de l'eau en 2020 ;
- L'achèvement des versions française et russe de la publication *Des paroles aux actes : Guide de mise en œuvre pour la gestion des catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière dans ce domaine*<sup>26</sup>.

70. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat ont informé le Groupe de travail des faits nouveaux survenus au titre du domaine d'action lié à l'eau dans le cadre de l'année d'action<sup>27</sup> lancée par la Commission mondiale sur l'adaptation en 2019. Enfin, ils ont invité le Groupe de travail à participer à la onzième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 2 octobre 2020).

71. Le représentant du RIOB a insisté sur l'engagement du Réseau envers l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, qui avait été réaffirmé par sa onzième Assemblée générale mondiale (Marrakech, Maroc, 30 septembre au 3 octobre 2019). Il a souligné qu'il fallait établir des priorités claires en la matière et prévoir le financement correspondant nécessaire. Il a présenté une initiative intitulée « 100 projets Eau et Climat pour l'Afrique », qui aide les chefs de projets à élaborer des propositions conformes aux exigences des bailleurs de fonds, tels que l'Agence française de développement, la Banque mondiale, le Fonds français pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation. Il a invité le Groupe de travail à participer à un webinaire sur le thème « L'adaptation au changement climatique, à l'échelle des bassins hydrographiques : le coût des mesures VS le coût de l'inaction », le 13 octobre 2020.

72. Le représentant de l'Égypte a mis l'accent sur l'importance et la complexité de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et sur son caractère essentiel pour protéger et gérer les eaux transfrontières dans un esprit de coopération.

<sup>25</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ONU-Eau (Paris, UNESCO, 2020).

<sup>26</sup> ECE/MP.WAT/56.

<sup>27</sup> Voir <https://gca.org/global-commission-on-adaptation/year-of-action>.

73. Le Groupe de travail a encouragé les pays à placer les aspects transfrontières de la gestion de l'eau au cœur de leurs documents nationaux sur le climat, par exemple dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, et à faciliter la communication avec les responsables des questions relatives aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe.

## **IX. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention**

74. Les représentants du secrétariat de la CEE et de l'UNESCO ont rendu compte des progrès réalisés<sup>28</sup> dans le cadre de l'Initiative de suivi intégré pour l'objectif 6 de développement durable<sup>29</sup> coordonnée par ONU-Eau, notamment concernant la collecte de données en 2020, le plan de travail 2020-2021, la publication de rapports pour chaque indicateur et les mises à jour du portail de données sur l'objectif 6 de développement durable. Ils ont ensuite présenté un aperçu des activités menées par la CEE, l'UNESCO et des organisations partenaires pour aider les pays à élaborer leur rapport national pour l'année 2020 sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, relatif à la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières. À cette fin, ils ont organisé cinq webinaires sur le thème « Indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable : aider les pays à préparer leurs rapports nationaux dans le cadre du deuxième exercice d'établissement de rapports », en anglais (12 mai et 4 juin 2020), en français (20 mai 2020), en russe (28 mai 2020) et en espagnol (27 mai 2020), ainsi que deux ateliers régionaux visant à appuyer le processus d'établissement de rapports, pour la région arabe (Beyrouth, 5 mars 2020) et pour la région asiatique (Jakarta, 17 septembre 2020), organisés en collaboration avec des partenaires régionaux.

75. Un représentant du secrétariat a fait le point sur l'exercice 2020 d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable : au 30 septembre 2020, plus de 110 des 153 pays partageant des eaux transfrontières avaient soumis leur rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, et 39 Parties sur 42 avaient présenté leur rapport au titre de la Convention sur l'eau. D'ici à la fin de l'année 2020, le secrétariat devrait examiner et valider les rapports de pays, de façon à soumettre les données à la Division de statistique de l'ONU en février 2021. En 2021, le secrétariat apporterait des contributions aux rapports mondiaux sur les objectifs de développement durable, notamment au rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, et établirait le deuxième rapport d'activité sur l'indicateur 6.5.2 relatif à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi que le deuxième rapport sur l'application de la Convention sur l'eau, qui serait présenté à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau.

76. Le représentant de la Norvège a fait part de l'expérience de son pays en matière de coopération transfrontière avec la Suède et la Finlande et de coordination dans l'élaboration du rapport avec les pays voisins. Il a insisté sur la nécessité d'impliquer des représentants aux niveaux régional et local dans le processus d'établissement des rapports afin de mieux comprendre comment les accords de coopération ont été appliqués en pratique.

77. Le représentant de l'Ouganda a présenté un aperçu du processus d'établissement des rapports dans son pays, notamment les échanges et les commentaires sur le projet de rapport transmis par les organismes coresponsables, et souligné que des difficultés subsistaient concernant la détermination de la superficie des eaux souterraines transfrontières. Il a insisté sur le rôle important de l'exercice d'établissement de rapports pour améliorer la coopération entre les pays voisins dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières.

78. Le représentant du Cameroun a remercié la CEE et l'UNESCO pour leur aide dans l'élaboration du rapport sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable. Il a souligné qu'il était nécessaire d'appuyer le renforcement des capacités afin d'améliorer la

<sup>28</sup> Voir [www.sdg6data.org/](http://www.sdg6data.org/).

<sup>29</sup> Voir [www.sdg6monitoring.org/about/integrated-monitoring-initiative](http://www.sdg6monitoring.org/about/integrated-monitoring-initiative).

qualité des rapports soumis et, en particulier, d'aider les pays à mieux comprendre les données et la méthode de calcul de l'indicateur 6.5.2.

79. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité de ce que la grande majorité des pays partageant des eaux transfrontières aient soumis des rapports nationaux au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et a invité les pays ayant reçu des observations de la part de la CEE et de l'UNESCO à en tenir compte dès que possible et à faire parvenir leurs rapports définitifs à la CEE et à l'UNESCO de sorte que les données sur l'indicateur 6.5.2 soient soumises dans les délais à la Division de statistique de l'ONU ;

b) A encouragé tous les pays partageant des ressources en eau qui n'avaient pas encore soumis leurs rapports nationaux à le faire dès que possible, afin que les données puissent être incluses dans les différents rapports sur les objectifs de développement durable ;

c) A invité les partenaires, tels que les commissions économiques régionales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes de bassin, à tirer parti du processus d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable pour poursuivre le renforcement des capacités sur cet indicateur et permettre éventuellement une analyse commune des rapports au niveau régional ;

d) A chargé le secrétariat d'établir, conjointement avec l'UNESCO et dans le cadre d'ONU-Eau, un rapport sur les résultats du deuxième cycle de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, de le faire traduire en arabe, en espagnol, en français et en russe et de le publier et l'imprimer dans toutes ces langues.

## **X. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail**

80. La Secrétaire de la Convention a fait le point sur l'état des ressources financières consacrées en 2019 à la mise en œuvre du programme de travail pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1), notamment la répartition des dépenses par domaine d'activité, et sur l'évolution des dépenses et des contributions au cours des années précédentes. Elle a constaté des tendances positives, avec l'augmentation du nombre de Parties contributrices, du montant des contributions non préaffectées et du nombre de donateurs s'appuyant sur les rapports annuels établis au titre de la Convention, tels que le rapport sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2019 (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/5), pour rendre compte de l'utilisation de leurs contributions. Toutefois, elle s'est dite préoccupée par le fait que les contributions financières dont dépendait la Convention pour mener ses activités ne provenaient que d'un nombre limité de Parties. Enfin, elle a remercié tous les donateurs et souligné qu'il était important d'annoncer les contributions à l'avance afin d'améliorer la planification des activités au titre de la Convention.

81. Les représentants de plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, le Kazakhstan, le Luxembourg, le Sénégal et la Suisse, ont indiqué que leurs pays s'engageaient à contribuer financièrement au travail de la Convention.

82. Le Groupe de travail :

a) A invité les Parties, les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières, si possible sans affectation spéciale, pour l'exécution du programme de travail ;

b) A encouragé les donateurs à utiliser, si possible, le rapport financier global établi chaque année pour le Groupe de travail plutôt que des rapports individuels pour chaque contribution.



## **XI. Application d'autres décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session**

### **A. Cibles proposées pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention**

83. Une représentante du Bureau a rappelé que la Réunion des Parties, à sa huitième session (Nour-Soultan, 10 au 12 octobre 2018), avait demandé au secrétariat, en coopération avec le Bureau, d'élaborer, pour examen à sa neuvième session, des options pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/54, par. 103 h)). Le Bureau avait examiné les différentes options et trouvé une solution intermédiaire, sans toutefois introduire un système de contribution obligatoire. La représentante a présenté le projet de proposition de cibles pour un financement durable des travaux à mener au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.8), qui visait à augmenter le nombre de Parties contribuant au financement de la Convention et à rendre le financement plus prévisible et plus régulier.

84. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le projet de cibles pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention, invité les participants à faire parvenir leurs observations avant le 30 novembre 2020 et prié le secrétariat, en coopération avec le Bureau, d'intégrer les observations reçues pour examen à sa prochaine session.

### **B. Élaboration d'une procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties et appel à propositions de la part de Parties désireuses d'accueillir la dixième session**

85. Le secrétariat a présenté le projet de procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties, décrit dans le document ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4, et les éléments d'un projet de décision de la Réunion des Parties sur la question. Le secrétariat a rappelé que l'appel à propositions de la part de Parties désireuses d'accueillir la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau en 2024 (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.9) avait été diffusé aux Parties le 11 juin 2020 afin de trouver un pays hôte pour la dixième session et, simultanément, de mettre à l'essai le projet de procédure susmentionné. Au cours du débat, les représentants de l'Allemagne et de la Finlande, qui avaient accueilli une session de la Réunion des Parties par le passé, ont souligné les avantages qu'ils avaient retirés de l'organisation de la manifestation puis de la présidence de la Convention pendant la période intersessions.

86. Le Groupe de travail :

a) A invité les participants à faire parvenir au secrétariat d'ici au 30 novembre 2020 leurs observations sur la procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties ;

b) A invité les Parties intéressées à soumettre leur proposition pour accueillir la dixième session de la Réunion des Parties au plus tard le 30 avril 2021 ;

c) A demandé au secrétariat de soumettre à la Réunion des Parties, au plus tard six semaines avant sa neuvième session, un aperçu des propositions reçues, pour examen et décision par la Réunion des Parties.

## **XII. Préparation de la neuvième session de la Réunion des Parties**

87. Le représentant de l'Estonie a informé le Groupe de travail de l'avancement des préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties. Il a mentionné qu'en raison de la pandémie de COVID-19, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la planification et à l'organisation de la neuvième session. Il a annoncé que le Bureau de la

Convention avait décidé que le débat de haut niveau porterait sur le thème « L'eau et la paix ». Il a également évoqué l'éventuelle organisation d'une manifestation sur l'approche source-mer juste après la session, sous réserve de recevoir le financement nécessaire.

### **XIII. Programme de travail en cours pour 2019-2021 et futur programme de travail pour 2022-2024**

88. La Secrétaire de la Convention a présenté les enseignements tirés de l'exécution du programme de travail pour la période 2019-2021, ainsi que le processus et les étapes prévues pour établir le programme de travail pour la période 2022-2024. En particulier, une enquête en ligne serait réalisée pour consulter les pays et les partenaires sur les priorités futures afin d'orienter l'élaboration du prochain programme de travail.

89. Le Groupe de travail :

a) A invité tous les États parties, ainsi que les non-Parties et les partenaires, à répondre à l'enquête sur les priorités de travail au titre de la Convention sur l'eau pour la période 2022-2024, qui serait diffusée au plus tard en novembre 2020 ;

b) A prié ses Coprésidentes d'établir, en coopération avec le Bureau, une proposition de programme de travail pour examen à sa prochaine réunion, à partir de l'enquête sur les priorités de travail pour 2022-2024.

### **XIV. Date et lieu de la prochaine réunion conjointe des Groupes de travail**

90. Le Groupe de travail a décidé d'organiser conjointement les seizièmes réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation du 26 au 28 avril 2021.

91. Les Coprésidentes ont prononcé la clôture de la réunion le vendredi 2 octobre 2020.

---